

FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE DU RPI BLEQUIN – LEDINGHEM – VAUDRINGHEM

Année scolaire 2022-2023

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

Tout repas doit être réglé à l'avance par l'achat de tickets de cantine dans l'une des 3 mairies du RPI.

Les tickets doivent être déposés dans la boîte aux lettres ouverte à cet effet à Ledinghem (site scolaire) au plus tard le jeudi à 14 heures dernier délai pour la semaine suivante.

POUR DES RAISONS D'ORGANISATION EN LIEN AVEC NOTRE PRESTATAIRE, IL NE SERA DESORMAIS FAIT AUCUNE EXCEPTION A CETTE REGLE

Merci par conséquent de prendre vos dispositions.

Merci également de renseigner précisément sur vos tickets (nom de l'enfant et date du repas prévu). Trop de tickets sont incomplets et peuvent amener des erreurs.

*Lorsque votre enfant est malade, le repas est à retirer **le jour même** dans le lieu qui l'accueille habituellement. **Il n'y aura aucun remboursement.***

*Au regard d'un certain nombre de comportements qui ne sont pas acceptables, les 3 municipalités ont souhaité mettre en place un système permettant de vous informer et de sanctionner au besoin les enfants sur les temps périscolaires (cantine et trajet en bus). **Il n'est plus question de tolérer des insultes et des violences, des enfants entre eux ou des enfants vis-à-vis du personnel communal.***

Ainsi, vous serez informés régulièrement, autant que nécessaire, du comportement de votre enfant. 5 rappels à l'ordre vaudront un courrier et une éventuelle convocation en mairie, et des exclusions pourront être prononcées au regard du comportement ou du nombre de rappels (10) si aucune amélioration n'était constatée. Il est regrettable de devoir réfléchir à ce type de dispositif mais il en va de la qualité des temps périscolaires pour vos enfants.

Nous vous rappelons qu'en cas de difficultés, vous pouvez solliciter un entretien avec le Maire de votre commune pour évoquer les solutions à trouver ensemble.

Le document est joint à cette feuille. Vous serez avertis par mail, et les Maires des 3 communes tenus informés.

Pour rappel : les enfants scolarisés à l'école de LEDINGHEM restent sur place pour manger. Ils restent le midi dans la salle polyvalente et sont encadrés par le personnel communal de Ledinghem. Les enfants scolarisés à BLEQUIN et à VAUDRINGHEM prennent leur repas dans la salle des fêtes de BLEQUIN et sont encadrés par Mesdames Emmanuelle GOSSELIN et Véronique BEAUCHAMPS.

Les repas sont livrés par Monsieur Aymeric COURQUIN, traiteur à CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS.

Compte tenu de l'augmentation des matières premières et de l'énergie, le tarif d'un repas facturé par M. COURQUIN a été augmenté de 20 centimes. **Le prix du ticket sera donc cette année de 3€60** (prix coûtant) et pourra évoluer en cours d'année selon la tarification du traiteur.

Précisons que ce prix ne comprend pas certaines fournitures et prestations : en effet, les 3 communes participent en fournissant le pain, l'eau, les locaux, le chauffage et le personnel communal qui assure le service et l'encadrement. Ces charges qui s'ajoutent donc au coût du repas, sont payées intégralement par les 3 communes.

En ce qui concerne les tickets achetés au titre de l'année scolaire précédente et non utilisés, **ils demeurent valables sans supplément.**

En cas d'allergie, un certificat médical sera à produire par la famille afin que Monsieur Aymeric COURQUIN puisse préparer un repas adapté

POINT DE VENTE DES TICKETS

De préférence, il vous est demandé de retirer les tickets au secrétariat de mairie de votre commune aux heures d'ouverture au public. À défaut les autres secrétariats vous accueilleront pour vous délivrer ces tickets.

Mairie de VAUDRINGHEM

- Mardi de 15h30 à 19h

- Vendredi de 15h à 18h.

Mairie de LEDINGHEM

- Lundi de 16h30 à 18h30

- Jeudi de 10h à 12h.

Mairie de BLEQUIN

- Lundi de 16h à 18h

- Jeudi de 16h à 18h.

Le paiement se fait avec la remise des tickets.

Actuellement, un système de réservation et de paiement en ligne est à l'étude au sein du RPI et sera sans doute mis en place au cours de l'année scolaire. Dès la finalisation de ce projet, les communes communiqueront les modalités et les conditions d'utilisation.

POUR LA RENTRÉE

Pour la semaine de la rentrée, merci de déposer vos tickets de cantine **avant le Lundi 29 Août 2022 dans la boîte aux lettres de LEDINGHEM (site scolaire)**

Dans l'attente du protocole sanitaire pour la rentrée scolaire, il est demandé d'appliquer les gestes barrières et de conserver les bons réflexes.

Les Maires des 3 communes du RPI.

A restituer dès la rentrée

CANTINE ET BUS DU RPI LEDINGHEM BLEQUIN VAUDRINGHEM

Nom et prénom :					
Ecole de :					
Nom/prénom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :					
Nom :					
Prénom :					
N° de téléphone : Père :					
Mère :					
Email Père :					
Email Mère :					
X	Motif du rappel à l'ordre	Signature des parents	X	Motif du rappel à l'ordre	Signature des parents
			Exclu De		
			A		
			Signatures :		
			X	Motif du rappel à l'ordre	Signature des parents
			Exclu De		
			A		
			Signatures :		
			Exclu De		
			A		
			Signatures :		
Lettre des 5 croix envoyée aux parents					
le :					
Réponse ou rencontre en mairie le :					

**GARDERIE COMMUNALE DU R.P.I.
BLEQUIN – LEDINGHEM – VAUDRINGHEM**

Année scolaire 2022-2023

La garderie du RPI est assurée à LEDINGHEM les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Le matin de 7h30 à 9h00. Tarif : 1.00 € de l'heure par enfant.

- Le soir de 17h00 à 18h30. Tarif : 1.00 € de l'heure par enfant.

Toute heure commencée et n'excédant pas les 30 minutes sera facturée 0.50 €

REGLEMENT SPECIFIQUE - GARDERIE

Chaque enfant fréquentant la garderie le soir pourra y apporter son goûter.

Les enfants désirant effectuer leurs devoirs pourront le faire, mais le personnel de garderie n'est pas là pour les y obliger.

Dans l'attente du protocole sanitaire pour la rentrée scolaire, il est demandé d'appliquer les gestes barrières et de garder les bons réflexes à adopter pour lutter contre la pandémie du Covid-19.

✂-----

Je soussigné(e) Monsieur Madame ⁽¹⁾

Responsable légal de/des l'enfant(s)

déclare avoir pris connaissance du règlement de la garderie du R.P.I.

Mon / Mes enfant(s) sera / seront amené(s) à fréquenter la garderie :

Régulièrement Oui Non

Occasionnellement Oui Non

Monsieur Tél : .../.../.../.../...

Mail :

Madame Tél : .../.../.../.../...

Mail :

À....., le

Signatures,

NB : merci de bien vouloir nous retourner ce document signé en mairie pour le jour de la rentrée scolaire.

(1) rayez la mention inutile